



## **AVIS PUBLIC**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 885-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 753 938 \$ ET UN EMPRUNT DE 873 926 \$ POUR LA RÉFECTION DU RANG CASIMIR**

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 11 avril 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 885-22 décrétant une dépense de 1 753 938 \$ et un emprunt de 873 926 \$ pour la réfection du rang Casimir.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement en date du 12 mai 2022.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 24 mai 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Brigitte Vachon